

TITRE DE LA FORMATION : Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif (CQP ALS), Option Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression (AGEE)

RESPONSABLE DE LA FORMATION : Lucie BELLE

1. CONTEXTE

L'existence du CQP « Animateur de Loisir Sportif » correspond à un contexte caractérisé notamment par :

- Un déficit de qualifications existantes au regard de la diversité des pratiques et des territoires.
- Un turn-over important des éducateurs qui engendre une offre d'emplois supérieure à la demande.
- La superposition des besoins d'intervention à des moments identiques.
- La concentration des demandes de pratique sur une saison sportive.
- L'évolution des fonctions d'encadrement dans les environnements fédéraux marquée par une entrée dans la profession sous la forme la plus courante de contrats à temps partiel, avec une évolution vers des situations à temps plein ou de cumul de plusieurs contrats à temps partiel.

L'évolution s'effectue pour certains animateurs par l'acquisition d'options supplémentaires dans le même CQP et l'acquisition de compétences complémentaires qui peuvent les amener à acquérir une qualification de niveau 4 (BPJEPS)

Le CQP ALS correspond à un besoin d'intervention à temps partiel au sein d'associations sportives affiliées aux fédérations sportives (FF SPT, FFEPGV, FSCF, FSGT et UFOLEP) ou des structures intégrant les activités de loisir sportif comme vecteurs de valeurs éducatives et sociales.

2. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Construit en unités capitalisables, ce diplôme permet de certifier des compétences acquises après une formation ou par l'expérience, dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le CQP ALS atteste de l'acquisition de 3 Unités de compétences, dont l'une est transversale (UC1), et les deux autres (UC 2 et UC 3) liées à l'option :

- UC 1 : EC de prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action d'animation.
- UC 2 : EC de préparer, d'animer et d'encadrer une action d'animation.
- UC 3 : EC de mobiliser les connaissances et de maîtriser les outils et Techniques nécessaires à la conduite de l'activité.

Deux épreuves de certification permettent l'acquisition des trois unités de compétences capitalisables constitutives du CQP. La validation des trois unités permet l'obtention du certificat.

3. MOYENS PEDAGOGIQUES

Les modalités de formation en centre : Apports de connaissances théoriques et pratiques (livret du stagiaires, exposés théoriques, utilisation de supports audio-visuels, exercices pratiques, études de cas, observation de public en activité...)

Les modalités de formation en structure d'alternance sous la responsabilité d'un tuteur diplômé : 50h de stage (20h dans le cadre de l'UC1 : observation du tuteur, recueil d'informations sur la structure, préparation de séances d'animation/ 30h dans le cadre de l'UC2 et 3 : préparation et animation de séances). Une convention de stage multipartite décrit les engagements réciproques des différents acteurs de la formation. Un guide décrivant son rôle est également donné au tuteur.

4. CONTENU

UC1 : prendre en compte l'environnement et les publics pour préparer un projet d'action

- Les caractéristiques des différents publics, en terme de limites et ressources physiques, physiologiques, psychologiques, sociales et environnementales
- Aspects règlementaires (prérogatives du diplôme, droits et obligations de l'éducateur et d'une association, responsabilité civile et pénale...)
- Organisation du sport en France
- Fonctionnement d'une association (rôles et fonctions des membres du bureau, environnement local de l'association, partenaires institutionnels...)
- Démarche de projet (objectifs, contraintes, ressources, actions, évaluation)

UC2 : préparer, animer et encadrer une action d'animation en AGEE

- Préparation d'une grille de séance : planification, cycle
- Aspects techniques des différentes activités (fondamentaux et logique interne des activités)
- Règles de sécurité dans les activités AGEE

UC3 : mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de l'action d'animation

- Apports en anatomie, biomécanique, physiologie, psychopédagogie
- Perfectionnement technique dans les différentes activités

5. PUBLIC

Ce diplôme s'adresse à toute personne voulant exercer la fonction d'animateur de Loisir Sportif.

Pour entrer en formation, il est nécessaire :

- D'être âgé de 18 ans au moment de l'entrée en formation
- D'être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (PSC1 ou AFPS ou SST)
- De présenter une attestation de pratique d'activités sportives de loisir ou de performance dans une même famille, d'une durée minimale de 140h dans les 3 années qui précèdent l'inscription en formation.

6. NOMBRE DE STAGIAIRES

12 à 35 stagiaires maximum

7. DUREE, DATES ET LIEU DE LA FORMATION

160 heures de formation, dont **110 heures** en centre et **50 heures** d'alternance en structure de stage.

Tests de sélection : 28 novembre 2015

Formation en centre :

Perfectionnement en activités gymniques + positionnement : 29 novembre 2015 (lieu à déterminer)

Module 1 : 7 au 11 janvier 2016 (lieu à déterminer)

Module 2 : 18 au 22 février 2016 (lieu à déterminer)

Module 3 : 7 au 11 avril 2016 (lieu à déterminer)

Certification UC1, 2 et 3 : 9 et 10 juin 2016

8. INTERVENANTS

Equipe de Formation Régionale

9. COUTS

Tarif Formation Professionnelle :

- Frais pédagogiques : 2 275 €
- Frais restauration/hébergement : nous consulter

Prise en charge individuelle :

- Frais pédagogiques : 1 485 €
- Frais restauration/hébergement : nous consulter

10. MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Diplôme de la Branche Professionnelle du sport ouvrant droit aux dispositifs de financement habituels relatifs à la formation professionnelle : plan de formation, contrat et période de professionnalisation.

11. DATE LIMITE D'INSCRIPTION

31 Octobre 2015

<p>Renseignements : Lucie BELLE – 06.08.48.82.01 - lucie.belle@sportspourtous.org Gestion administrative : Christine GHARSA - 05 62 24 19 34 - sportspourtous.mp@gmail.com</p>
--